
REGLEMENT FINANCIER 2010-2011

I. Frais d'inscription

L'inscription à l'EFIV pour l'année scolaire 2010/2011 suppose le versement de frais de dossiers **non remboursables** qui s'élèvent à :

- **CAD 350 \$** par enfant **la première année**
- **CAD 150 \$** par enfant **les années suivantes** (La réinscription du 3^{ème} enfant est gratuite)

II. Frais de scolarité non remboursables

Un dépôt non remboursable équivalent à deux mois de frais de scolarité est demandé à la date de l'inscription sous forme de chèque daté au 1^{er} juin 2010. Cette somme est à valoir sur le montant des frais de scolarité de mai et de juin 2011. En cas de départ de l'école, cette somme ne sera pas remboursée.

III. Frais de scolarité

Ils sont déterminés chaque année par le conseil d'administration de l'EFIV et ont été fixés aux montants suivants pour l'année scolaire 2010/2011 **pour les enfants domiciliés en Colombie-Britannique** :

| | |
|--|--------------|
| Maternelle Petite Section et Moyenne Section : | CAD 9 665 \$ |
| Maternelle Grande Section : | CAD 8 050 \$ |
| CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, Collège : | CAD 7 885 \$ |

Une réduction sera accordée si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits à l'EFIV :

- 2 enfants : réduction de 10 % sur le total dû.
- 3 enfants et plus : réduction de 20 % sur le total dû.

Pour l'inscription en petite section de maternelle, l'enfant doit avoir 3 ans avant le 1^{er} janvier 2011. Les frais de scolarité pour l'année entière sont demandés même si l'enfant fait une entrée tardive. La place ne peut être réservée qu'à cette condition.

La garderie (de 8h00 à 9h00 et de 15h30 à 17h30) est disponible pour tous les enfants, moyennant un coût supplémentaire.

Pour les enfants non domiciliés en Colombie-Britannique, veuillez contacter le secrétariat.

IV. Programme de participation des parents

Afin d'encourager les parents à s'impliquer dans la vie de l'école, une somme de CAD 300\$ sera déposée au plus tard le 1^{er} septembre 2010 et remboursée en fin d'année scolaire aux familles qui auront effectué 30 heures de participation réparties sur l'année scolaire, ou remboursée au prorata des heures effectuées. Les familles ont jusqu'au 31 juillet 2011 pour compléter le cahier de participation se trouvant au secrétariat pour se faire rembourser. Après cette date, il ne sera plus possible de se faire rembourser.

V. Frais de fournitures et sorties

Tout le matériel et livres seront donnés par l'enseignant aux élèves le premier jour d'école. Seuls les livres seront à rendre le dernier jour d'école. Veuillez écrire un chèque au nom de l'EFIV daté au 1er septembre 2010 en précisant 'fournitures, sorties' en objet qui prendra en charge les fournitures et les sorties pour toute l'année:

CAD 180 \$ pour les PS et MS
CAD 190 \$ pour les GS
CAD 360 \$ pour les classes de CP à la 5^{ième}

VI. Aides financières

Pour les familles à faible revenu, différentes aides financières sont disponibles :

- Après du "Ministry of Employment and Income Assistance" pour les enfants de Petite et Moyenne Sections de Maternelle ;
- Après du Consulat Français où des bourses sont accordées aux ressortissants français ;
- Des bourses d'établissement sont disponibles dans certains cas pour les enfants à partir de la Grande Section de Maternelle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de l'école.

VII. Frais annexes

Ne sont pas inclus dans les frais de scolarité :

- Les activités extrascolaires proposées après la classe (sports, échecs, etc...) ;
- Les frais de garderie en dehors des heures de classe sont facturés à CAD 6 \$ par heure avec un maximum de CAD 200 \$ par mois pour chaque enfant. Les retards sont facturés 1 \$ / minute après 17h30. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'augmenter le tarif de garderie si les coûts de ce service ne sont pas totalement amortis.
- L'aide aux devoirs sera disponible pour les enfants de la Grande Section à la 5^e du lundi au jeudi de 15h30 à 16h15 (10 enfants maximum) moyennant 6\$ par enfant. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'augmenter les frais si les coûts de ce service ne sont pas amortis.
- Le service de bus reliant Vancouver à Nord Vancouver. L'après-midi, les retards seront facturés 1 \$ / minute passé l'horaire du dernier arrêt si le conducteur du bus doit attendre qu'un enfant soit récupéré.
- Les frais d'inscription pour le CNED pour le collège (pour les enfants de 6^e et 5^e pour 2010-2011 : 660 \$). L'EFIV se réserve le droit d'augmenter ce tarif si les coûts de ce service ne sont pas totalement amortis.

VIII. Dispositions générales

L'inscription d'un élève est enregistrée pour l'année entière et les frais de scolarité sont dus pour l'année complète en dépit des absences, d'une rentrée tardive ou du retrait de l'enfant. Toutefois, dans le cas d'un départ du Grand Vancouver, seuls les mois écoulés, le mois en cours et le dépôt non remboursable seront encaissés.

Dans le cas d'une inscription en cours d'année, les frais de scolarité seront proportionnels au nombre de mois passés à l'école.

En cas de chèque sans provision, les frais bancaires et administratifs encourus par l'école seront facturés à la famille à raison de CAD 35 \$ par chèque retourné. Dans ce cas, la famille dispose de 30 jours pour régler la situation. Passé ce délai, il leur sera demandé de se retirer de l'école.

Toute facture en souffrance jusqu'au 26 janvier 2010 entraînera le refus d'inscription pour l'année suivante. Toute facture impayée à la fin de l'année scolaire (29 juin 2010) entraînera le rejet de l'inscription pour l'année suivante.

Les comptes en souffrance pendant plus de 30 jours seront assujettis à un taux d'intérêt de 1.5% mensuellement (18% annuellement).

IX. Paiement des frais de scolarité :

Pour confirmer l'enregistrement de votre enfant, tous les frais de scolarité doivent être réglés par chèques postdatés à l'ordre d'EFIV et reçus lors de l'inscription. Au moment de l'inscription définitive, un **dépôt non remboursable**, (d'un montant équivalent à un cinquième du montant total des frais de scolarité annuels), doit être remis à l'école sous forme de chèque daté au 1^{er} juin 2010 établi à l'ordre de l'EFIV. Cette somme est à valoir sur le montant des frais de scolarité de mai et de juin 2011.

Trois options sont proposées pour le paiement. Le solde des frais de scolarité peut être payé en une fois (paiement annuel) daté au 1^{er} septembre 2010, en 3 fois (chaque versement couvrant 3 mois, 3 mois et 2 mois) datés respectivement au 1^{er} septembre 2010, 1^{er} décembre 2010 et 1^{er} mars 2011, ou mensuellement (8 versements) datés du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} avril 2011.

Pour les familles choisissant le paiement annuel, une réduction de CAD 200 \$ sera appliquée au paiement du 1^{er} septembre 2010. Pour les familles choisissant le paiement en 3 fois, une réduction de CAD 100 \$ sera appliquée au paiement du 1^{er} mars 2011. Aucune réduction n'est appliquée au paiement mensuel.

X. Exemptions

Une exemption des frais de scolarité, des frais de fournitures et de sortie scolaires sera offerte aux familles souscrivant aux bourses françaises du Consulat Général. Les familles recevront ensuite une facture en fonction des attributions des bourses. Tous les frais de scolarité applicables, des frais de fournitures et de sortie scolaires devront être réglés par chèques postdatés immédiatement.

Les frais d'inscription ainsi que les frais éventuels de CNED et le dépôt de participation ne seront pas sujet à exemption et devront être payés lors de l'inscription.

XII. Acceptation du règlement financier

Je, soussigné(e) (prénom et nom du parent ou du gardien légal),

déclare inscrire les enfants mentionnés sur le Feuille de Paiements à l'Ecole Française Internationale de Vancouver pour l'année scolaire 2010-2011.

Je vous adresse les Feuilles de Paiements dûment remplis accompagnés des chèques postdatés.

Je choisis le mode de paiement suivant (mettre une croix dans la case correspondante) :

- Paiement annuel**
- Paiement en 3 fois**
- Paiement mensuel sur 10 mois**

Notre famille a un soumis un dossier de demande de bourses auprès du Consulat Général de France. De ce fait, nous profitons des exemptions référées au paragraphe X. Nous acceptons de vous adresser les chèques postdatés (si applicable) immédiatement après obtention des attributions.

- Oui, nous avons soumis une demande de bourse française**

J'ai lu et compris le règlement financier de l'EFIV et je m'engage à respecter le schéma de paiement que j'ai indiqué ci-dessus.

Date :

Signature :

2010 - 2011 CHECKLIST

S'il vous plait, assurez-vous d'avoir inclus tout ce qui suit lorsque vous nous soumettez l'inscription :

- Acceptation du règlement financier (signé)
- Feuille de Paiements dûment complété
- Chèque pour les frais d'inscription
- Tous les chèques postdatés

FINANCIAL POLICY 2010/2011

1. Registration Fees

Admission to EFIV for the school year 2010/2011 requires the payment of an annual **non-refundable** registration fee as follows:

- **CAD \$350** per child for the first year
- **CAD \$150** per child for each subsequent year (Third *returning* child per family is free)

2. Non-refundable Tuition Deposit

A non-refundable deposit equivalent to **two months tuition** is required by post-dated cheque dated June 1, 2010. This amount will be held on account and applied to the last two months of instruction. In the case of departure from the school before the school's year-end, this amount will be forfeited.

3. Tuition Fees

Established each year by the Board of Directors, the annual tuition fees for the 2010/2011 school year for **B.C. residents** are:

| | |
|-----------------|-------------|
| Preschool 1 & 2 | CDN \$9,665 |
| Kindergarten | CDN \$8,050 |
| Grades 1 and up | CDN \$7,885 |

A discount on tuition fees will be granted for families with more than one child registered at the school:

- 2 children: 10% on the total amount
- 3 children: 20% on the total amount

To register for Preschool, a child's third birthday must be on or before December 31, 2010. Tuition fees must be paid for the entire school year whether or not a child is in attendance. Spaces will not be held unless tuition is paid.

Before and after school care (from 8 a.m. and until 5:30 p.m.) is available for all children for an additional fee.

For children residing outside of B.C., please contact the school's office.

4. Parent participation program

In order to promote parents' involvement in the school, a deposit of CAD \$300 per family will be required September 1, 2010. This deposit will be reimbursed at the end of the school year if the family has contributed 30 hours of volunteer time during the school year, or reimbursed pro-rata if fewer than 30 hours are volunteered. To receive reimbursement of the parent participation program deposit, it is the parent(s) responsibility to ensure the designated "Benevolat" binder at the school's front desk reflects their volunteer hours contributed, no later than July 31, 2011. Please note that submission of volunteer hours after July 31, 2011, will *not* qualify for reimbursement.

5. School supplies and field trips

All supplies and books will be distributed by the teacher to the students the first day of school. The books are returned to the school at the end of the school year. You will be required to submit a post-dated cheque for September 1, 2010, along with your registration. Please specify "supplies and field trips" in the memo field of your cheque. This fee will cover all supplies and field trip expenses for the entire school year:

| | |
|-------------------|-----------|
| Preschool 1 and 2 | CAD \$180 |
| Kindergarten | CAD \$190 |
| Grades 1 and up | CAD \$360 |

6. Subsidies and Scholarships

For low-income families, financial aid may be obtained:

- from the Canadian Ministry of Employment and Income Assistance, child care subsidies are available for Preschool children
- through the French Consulate, scholarships are available for French residents for children more than 3 years old
- from the school, in some circumstances, for children from Kindergarten on.

For more information on this topic, please contact the school's office.

7. Other Expenses

The following expenses are not included in the tuition fees:

- extra-curricular activities offered after school (sports, arts, ...)
- before and after school care for all children is set at CAD \$6.00 an hour with a maximum of CAD \$200 a month per child. For late pick-up after 5:30 pm, a rate of CAD \$1.00 a minute will be applied.
- help with homework will be available for all children from Kindergarten to Grade 7, Mondays to Thursdays 3:30 pm to 4:15 pm (maximum of 10 children per day) and the rate is CAD \$6.00 for the session.
- bus service from Vancouver to North Vancouver. In the afternoon, a late pick-up fee of CAD \$1.00 per minute after the last scheduled stop will be charged when the bus driver is required to wait for a student to be picked up by a parent/guardian.
- registration fee for the CNED (for grades 6 and 7 students, in 2010-2011: CAD \$660). EFIV reserves the right to adjust this fee to ensure it recovers the actual CNED costs it incurs on behalf of the student.

8. General Measures

Students are registered for the whole school year and the annual tuition fees are due in full regardless of the students' absences, a later start date, or withdrawals. However, in the event of a family's departure from the Lower Mainland, only the elapsed months, the current month and the non-refundable deposit would be charged.

In the case of a registration during the school year, the tuition fee is proportional to the number of months to be spent at the school.

A fee of \$35 will be charged for all returned cheques. In the case of returned cheques, a family will have 30 days to rectify the situation or the student will be asked to withdraw from the school.

Any outstanding payments by January 26, 2010 will deny the right to register for the following year. Any outstanding payments by the end of the school year (June 29, 2010) will result in an automatic rejection of registration.

Accounts overdue by more than 30 days will be liable to a 1.5 % monthly interest charge (18% annual rate).

9. Payment of Fees

In order to confirm a student's registration, post-dated cheques for all fees must be received by the school upon registration. The non-refundable deposit (the amount of two months of the total tuition fee) will be cashed on June 1, 2010, and held on account until May and June 2011, at which time it will be applied towards the final two months' tuition.

There are three payment options for tuition fees. The balance of tuition fees can be paid either in one lump sum payment dated September 1; by three term payments, covering three months, three months and two months respectively, dated September 1, December 1 and March 1; or monthly for eight months dated September 1 through to April 1.

For those families choosing to make one lump sum payment, a discount of \$200 will be applied to the September 1 payment. For those families choosing to make three term payments, a discount of \$100 will be applied to the March 1 payment. There are no discounts applied to the monthly payment option.

10. Scholarship Exemption

An exemption for the payment of the tuition fees and the supplies and field trip fee, will be offered to those families applying for a scholarship through the French Consulate. When the outcome of the application is received, families will be invoiced accordingly. All applicable tuition fees and the supplies and field trip fee will be due by post-dated cheque immediately.

The Registration Fees, parents' participation deposit and CNED fees (if applicable) will be due with the registration package and **will not be subject to exemption.**

XI. Agreement to the Financial Policy (please sign and return with registration)

I, the undersigned, (first name and last name of the parent/guardian).....
agree to register the child/children mentioned on the Fee Remittance Form at the French International School of Vancouver for the school year 2010-2011 and do agree to the terms set out in its Financial Regulation. I hereby enclose the Fee Remittance Form including all required post-dated cheques.

I choose the following payment method (please check the appropriate box):

- Yearly Payment**
- Payment by Term**
- Monthly Payment**

Our family has applied for a scholarship through the French Consulate. Therefore, we hereby apply for the paragraph X exemption. We agree to submit the exempt fees (if applicable) immediately upon notification of the outcome of the scholarship application.

- Yes, we have applied for a scholarship**

I have read and understood the EFIV financial policy and hereby agree to respect the payment schedule indicated above.

Date:

Signature:



2010 - 2011 CHECKLIST

When submitting your registration, please ensure that you have included the following:

- Signed Agreement to the Financial Policy
- Completed Fee Remittance Form (2 pages)
- Cheque for Registration Fee(s)
- All required post-dated cheques